

**DECRET N° 2024-1183 DU 19 DECEMBRE 2024
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
REGULATION DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre des Finances et du Budget,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n° 2018-597 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** l'ordonnance n° 2019-614 du 10 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu** le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics :

Au titre de l'administration publique,

- Madame **BAMBA Massanfi** épouse **DIOMANDE**, Administrateur Général des Services Financiers, représentant la Présidence de la République ;
- Monsieur **CISSE Sidy**, Ingénieur Physicien, représentant le Cabinet du Premier Ministre ;
- Madame **FIAN ADOU Rosine**, Magistrat, représentant le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Monsieur **KRAMOKO Mamadou**, Auditeur Financier, représentant le Ministère des Finances et du Budget ;

Au titre du secteur privé,

- Monsieur **KONE Lamine**, Ingénieur Généraliste, représentant la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur **DIABY Laye**, Chef d'Entreprise, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur **BAKAYOKO Daouda**, Chef d'Entreprise, représentant la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Monsieur **KOFFI Kouassi Eugène**, Ingénieur Génie Civil, représentant la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils et Experts de Génie Civil de Côte d'Ivoire.

Au titre de la société civile,

- Monsieur **M'BENGUE Guy Gervais**, représentant l'Organisation Non Gouvernementale Institut National des Administrateurs de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur **OUATTARA Dognimé Adama**, Juriste, représentant l'Organisation Non Gouvernementale Jeunesse Ivoirienne pour la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Monsieur **NAHI Pregnon Claude**, Docteur en sciences juridiques, administrative et politique, représentant l'Organisation Non Gouvernementale Initiative pour la Recherche sur la Gouvernance et le Développement ;
- Monsieur **KARAMOKO Vasséko**, Maître de Conférences en sociologie, représentant l'Organisation Non Gouvernementale Institut pour la Bonne Gouvernance, le Développement et la Prospection ;

Article 2 : Le Ministre des Finances et du Budget assure l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 19 décembre 2024

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie

NO 2400846